



**Concertation**

**Nationale**

de la Société Civile du Togo

Réseau national de la Société Civile togolaise



# MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE (MOE)

.....

**PRESIDENTIELLE 2015**

## ***COMMUNIQUE FINAL***



19 Mai 2015

Page 1 sur 7



## Introduction

Le processus électoral ayant conduit au scrutin du 25 avril 2015 présentait des enjeux énormes sur les plans politique et socio-économique. Il s'inscrivait dans un contexte de tensions politiques nées des réformes constitutionnelles et institutionnelles non réalisées et d'une crise sociale avec les revendications syndicales généralisées et plus marquées dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

La société civile nationale, dans un élan de synergie et de professionnalisme autour de la Concertation Nationale de la Société Civile du Togo (CNSC Togo), a fait le monitoring de l'ensemble du processus électoral dès la mise en place de la CENI et de ses démembrements jusqu'au scrutin.

La CNSC-Togo est un réseau de 68 organisations de la société civile et de mouvements sociaux du Togo. Elle a une expérience nationale de plus de dix 10 ans en matière d'observation et de monitoring électoral. La CNSC-TOGO a observé le processus ayant conduit à l'élection présidentielle du 25 avril 2015, à travers sa plateforme électorale SYCED regroupant 35 organisations et, le COPED et le CAO Togo, deux organisations affiliées.

Cette mission a été rendue possible grâce au partenariat technique et financier de l'Union européenne.

La CNSC / SYCED, avec ses partenaires, a déployé 50 moniteurs de CELI, 800 observateurs mobiles et 400 observateurs au piquet, tous identifiés au sein des 68 organisations membres de la CNSC Togo, des 35 membres de la SYCED et auprès d'autres organisations soeurs notamment les faitières régionales et nationales.

Elle a également déployé 40 moniteurs de médias essentiellement identifiés parmi les journalistes et professionnels de médias.

Un dispositif de 360 observateurs encadrés par 40 superviseurs a été déployé pour suivre la phase de la révision de la liste électorale.

La coordination de la Mission est confiée à une équipe cadre et technique du projet forte de 30 personnes dont : un (1) Coordonnateur, un (1) coordonnateur adjoint en charge du monitoring des CELI ; un (1) responsable administratif et financier, un (1) analyste politique, un (1) chargé à la communication, un (1) chargé à la formation, un (1) chargé à la logistique, un (1) gestionnaire-comptable, un (1) statisticien, un (1) informaticien/webmaster et vingt (20) opérateurs de saisie.

La mission d'observation a suivi la phase pré-électorale, la phase électorale et le processus de proclamation des résultats. La mission a observé:

- **2405 Centre de recensement et de vote (CRV) au cours de la révision de la liste électorale sur un total 4.088 CRV soit un taux de couverture de 58,83%**
- **327 articles de journaux et 232 programmes de radios et télévisions ont été suivis par les moniteurs de médias;**
- **3 522 bureaux de vote ont été observés le jour du scrutin dont 400 bureaux témoins sur un total 8 994 soit environ 40% du taux de couverture.**

Le présent communiqué de presse ressort les principaux motifs de satisfaction (i) et des constats portant sur les dysfonctionnements, irrégularités et préoccupations (ii) et présente les principales recommandations (iii) pour l'amélioration des processus électoraux à venir.

### **i. Motifs de satisfaction par rapport au déroulement du processus électoral**

Conformément aux objectifs fixés à la mission, le processus électoral ayant conduit au scrutin du 25 avril 2015 au Togo a été organisé dans des conditions acceptables .

Plusieurs motifs de satisfaction sont relevés à toutes les phases du processus notamment :

- 1. la forte mobilisation de l'opinion publique, de la société civile, des partis politiques et de la communauté internationale en faveur de la crédibilité et de l'apaisement du processus électoral;*
- 2. la participation active de la société civile à la culture démocratique, au droit de vote et la non-violence;*
- 3. la constitution partielle, dans le patrimoine national, des kits de recensement biométrique;*
- 4. le consensus trouvé autour du fichier électoral par la classe politique avec l'appui de l'OIF permettant la poursuite consensuelle du processus électoral;*
- 5. le professionnalisme des journalistes de la presse publique et privée dans le traitement et la gestion de l'information électorale;*
- 6. le déroulement pacifique de la campagne électorale;*
- 7. le financement public de la campagne électorale;*
- 8. la cohésion et l'esprit de fraternité qui ont régné au sein des membres des CELI;*
- 9. l'ouverture à l'heure de la majorité des bureaux de vote;*
- 10. la disponibilité quasi totale du matériel électoral;*
- 11. la présence effective et une forte représentativité politique du personnel du bureau de vote;*
- 12. la forte représentation des délégués des partis politiques dans les bureaux de vote;*
- 13. le financement public de la prise en charge des délégués des candidats ayant obtenu au moins 2% des suffrages au niveau national;*
- 14. une large sécurisation des bureaux de vote par les agents de FOSEP 2015 faisant preuve en général d'un certain professionnalisme;*
- 15. le déploiement massif et assez représentatif des observateurs nationaux et internationaux dans les CRV et BV mettant en confiance les électeurs;*
- 16. le nouveau format de bulletin unique ayant permis de réduire considérablement le nombre de bulletin nul;*
- 17. la volonté manifeste des candidats à trouver par consensus des solutions aux difficultés qui jalonnaient le processus comme une avancée vers le rétablissement de la confiance entre les acteurs politiques et le peuple ;*
- 18. l'engagement du gouvernement et des autorités administratives et traditionnelles à faciliter les meilleures conditions d'organisation du scrutin;*
- 19. la fidélité des agents de la CENI et de ses démembrements à l'expression des électeurs dans la proclamation des résultats du scrutin en rapport avec les PV obtenus par nos observateurs dans les 3 522 BV;*
- 20. le calme et la non-violence prônés par les candidats malgré certaines réserves portées sur les résultats du vote.*

### **ii. Préoccupations, constats d'irrégularité, de dysfonctionnements relatifs au processus électoral**

L'organisation et l'administration du processus électoral de 2015 n'ont pas été irréprochables. Des irrégularités, dysfonctionnements et insuffisances pouvant affecter la qualité du processus électoral ont été constatés notamment :

1. *l'échec des réformes constitutionnelles et institutionnelles relatives au cadre électoral (limitation du mandat présidentiel, adoption du mode de scrutin présidentiel à deux tours etc.)*
2. *la faiblesse dans l'organisation et la gestion du fichier électoral, le code électoral ne prenant pas en compte la "biométrie" dans l'enrôlement des électeurs;*
3. *l'insuffisante organisation de l'état civil ne favorisant pas la mise à jour du fichier électoral; plus de 75% des électeurs sont enrôlés sur témoignage, ce qui laisse ouvert le recours aux pratiques d'enregistrement non justifié;*
4. *le maintien du vote par anticipation offrant un double privilège aux agents de forces de sécurité et de défenses par rapport au droit au vote ;*
5. *la faible éducation politique et électorale des citoyens par la CENI et les partis et regroupements de partis politiques contrairement aux exigences de l'article 8 du code électoral et l'article 8 de la Constitution) ;*
6. *le montant relativement élevé de la caution de candidature à la présidence de la République qui devrait être symbolique et non dissuasive;*
7. *l'absence de subvention publique aux médias privés pour la couverture équitable de la campagne électorale;*
8. *l'interdiction par la HAAC de la couverture par les médias communautaires et confessionnels de la campagne électorale violant la liberté d'accès des citoyens à l'information politique et leur droit d'opinion ;*
9. *le faible intérêt des journaux, radios et télévisions aux questions sociales (éducation, santé, emploi, environnement) dans leurs articles et programmes de campagnes électorales;*
10. *l'utilisation disproportionnée des moyens de l'administration publique, la présence forte active des responsables publics et des entreprises publiques dans les activités de campagne, le manque de transparence sur l'origine du financement de la campagne en dehors des subventions accordées par l'Etat ;*
11. *le faible loyalisme de certains représentants et délégués des candidats dans les bureaux de vote, auprès des CELI et de la CENI ;*
12. *les pratiques d'intimidation, de manipulation et d'achat de conscience des électeurs et/ou agents électoraux;*
13. *le viol du secret de vote dans certains bureaux de vote;*
14. *le vote multiple par certains électeurs et/ou le bourrage d'urne par les membres de bureaux de vote, le vote sans carte d'électeurs etc. ;*
15. *l'impunité des auteurs des infractions aux règles électorales;*
16. *la difficulté pour certains électeurs à retrouver leur nom sur la liste d'émargement des BV ou à repérer leur bureau de vote dont sont victimes environs 65 000 électeurs potentiels dans le Grand Lomé ;*
17. *la fragilité institutionnelle d'une CENI trop politique qui éprouvent des difficultés à travailler en harmonie, instrumentalisée par les partis politiques autorisés à remplacer directement des candidats avalisés par l'Assemblée nationale;*
18. *le manque de bureaux aménagés, propres pour CELI, lesquelles sont obligées de loger le plus souvent dans les locaux des palais de justice, de la préfecture etc.;*
19. *le manque de dispositions claires et univoques du code électoral qui prévoient la typologie des irrégularités et dysfonctionnements devant conduire à l'annulation et à la reprise, au besoin, du vote dans des bureaux ou centres de vote incriminés;*
20. *l'absence de saisine de la Cour constitutionnelle par les candidats sur le contentieux électoral;*
21. *l'absence de l'enrôlement et du vote des Togolais de la diaspora.*

### iii. Propositions d'actions prioritaires

Le Togo a fait des avancées dans l'organisation d'élections libres, démocratiques et apaisées. Cependant, le cadre électoral est encore fragile et nécessite des réformes diligentes et rapides pour renforcer la transparence et la crédibilité des processus électoraux au Togo.

La CNSC / SYCED recommande au Gouvernement, aux partis politiques, à la société civile et aux partenaires techniques et financiers de contribuer à :

#### Pour l'apaisement du climat politique

1. *opérer avant la fin de la première session ordinaire de l'année 2015 de l'Assemblée nationale, les réformes constitutionnelles et institutionnelles relatives à la limitation du mandat présidentiel, à l'adoption du mode de scrutin présidentiel à deux tours, à l'organisation et au fonctionnement de la Cour constitutionnelle, à la prise en compte par la constitution de l'organisation et le fonctionnement de la CENI;*
2. *accompagner et appuyer la "**commission de réflexion sur les réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles**" présidée par Mme AWA NANA conformément à la recommandation 8 de la CVJR*
3. *instituer une CENI à caractère plus technique qui siègerait en permanence composée de sept (07) membres avec des démembrements (CELI, CLC et BV) de trois (03) membres dont les compétences et probités sont avérées et qui disposerait d'un secrétariat exécutif pour administrer ses opérations.*

#### Pour renforcer la fiabilité du fichier électoral

4. *instituer un fichier électoral biométrique par la création d'un "Conseil National du Fichier Electoral Biométrique (CNFEB)" chargé de la mise en place et de l'actualisation de ce fichier;*
5. *améliorer et renforcer la qualité de l'état civil national par une déclaration systématique des naissances et des décès par les communautés en vue d'une meilleure mise à jour du fichier électoral;*
6. *engager la responsabilité des prestataires de services ou opérateurs du recensement biométrique quant à la fiabilité du fichier électoral;*
7. *faire l'audit du fichier électoral après chaque recensement biométrique par un organisme indépendant recruté sur appel d'offre international avec l'implication active de la classe politique et de la société civile ;*
8. *renforcer les capacités de la société civile nationale en matière d'analyse et d'évaluation citoyennes du fichier électoral;*
9. *intégrer dans le code électoral toutes les questions relatives à "biométrie";*
10. *mettre en place un dispositif opérationnel conformément à l'article 41 du code électoral pour l'enrôlement des Togolais de la diaspora.*

#### Pour l'équité de la campagne électorale

11. *accorder un financement public aux médias privés pour la couverture de la campagne électorale;*
12. *surveiller le plafond des dépenses liées aux élections par candidat, réguler l'utilisation des moyens de l'administration (fonctionnaires, voitures, subventions) lors de la campagne et appliquer le principe de transparence aux entreprises d'Etat et des sanctions au cas échéant.*

## Pour rétablir la confiance des acteurs politiques autour des résultats du scrutin

13. *permettre aux médias et à la société civile de publier les résultats des bureaux de vote lorsqu'ils sont affichés;*
14. *annuler et réorganiser le scrutin dans les BV où les cas de vote multiple, de bourrage d'urne et d'achat de vote sont signalés et prouvés;*
15. *juger et punir conformément à l'article 123 et suivants du code électoral les personnes coupables d'infraction aux règles électorales;*
16. *revoir à la hausse le délai imparti pour la compilation et à la production du rapport sur les résultats au niveau des CELI de 24 H à 72 heures en amendement de l'article 29 du code électoral;*
17. *revoir à la hausse les délais de recours au contentieux de 48 heures à quatre (04) jours.*

### Conclusion

Les résultats issus du décompte parallèle de la CNSC / SYCED, comparés avec ceux proclamés par la CENI se présentent comme suit:

CANDIDATS	RESULTATS CENI	Ecart	RESULTATS CNSC (PVT)
Jean-Pierre Fabre (CAP 2015)	35,19%	+0,55%	35,74%
Mohamed Tchassona Traoré (MCD)	0,96%	+0,15%	1,11%
Komandega Gerry Taama (NET)	1,04%	+0,11%	1,15%
TchabouréGogué (ADDI)	4,03%	+0,52%	4,55%
Faure Gnassingbé (UNIR)	58,73%	-1,3%	57,43%

La marge d'erreur est comprise entre +0,55 et -1,3.

Eu égard à ce qui précède, la CNSC / SYCED constate le rapprochement entre les résultats proclamés par la CENI et les données issues de notre décompte parallèle des résultats.

Fait à Lomé, le 19 mai 2015,

Pour la MOE 2015

Le Coordonnateur Général,

**AMEGAKPO Komivi Séméko**

